

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 6 Avril 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois,

le six avril,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34

Présents : 23

Votants : 27

**D23.027**

**Présents** : VALENTIN Denis, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU Bernadette, CASTAN Emmanuel, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

**Absents** : RODRIGUES David, CITERIN Sylvie (pouvoir donné à BONICEL Pascale), POUGET Valérie, MALZAC Claude, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, BONICEL Bernard, RODIER Yves, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), RODIER Colette (pouvoir donné à FERNANDEZ Florence), DE SOUSA Guy (pouvoir donné à POURQUIER Jean-Paul), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 25**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 2  
(CAYREL JC, CABIROU C)**

**D23.027: PROPOSITION DE MISE EN PLACE DE 5 TOURNÉES HEBDOMADAIRES  
TAD À COMPTER DE 2024**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le marché du transport à la demande (TAD) a été renouvelé lors de la précédente séance du Conseil Communautaire pour l'année 2023.

Or, il convient de réfléchir dès à présent aux modifications à apporter au règlement TAD en vue de la signature de la nouvelle convention avec la Région à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis VAYSSIER, Vice-Président en charge de la commission TAD. Il indique que la commission s'est réunie le 28/02/2023 et propose la mise en place de 5 circuits « groupés » avec des circuits prédéfinis, pour aller faire les courses vers les marchés des bourgs centres ou vers les grandes surfaces. Pour les rendez-vous médicaux, il est plus difficile voire impossible, de programmer des circuits et des horaires prédéfinis. En effet, il y a une pénurie médicale (notamment de généralistes) sur le secteur, une absence de spécialistes et une répartition des « patients » différente selon le lieu de domicile et donc des difficultés pour planifier des tournées régulières.

Les circuits proposés dans le cadre du futur TAD sont :

**Le mardi matin (pour aller au marché de la Canourgue) :**

1- Une tournée avec un circuit La Canourgue – Banassac – Canilhac - Saint Saturnin – La Tieule – Le Massegros Causses Gorges– Laval du Tarn

2- Une tournée avec un circuit Trélans – Les Salces – Les Hermaux – Saint Germain du Teil et Saint Pierre de Nogaret

**Le mercredi matin (pour aller à Marvejols) :**

3- Une tournée avec un circuit La Canourgue – Banassac – Chanac – Les Salelles – Esclanèdes - Cultures

**Le jeudi matin (pour aller au marché de Severac) :**

4 - Une tournée avec un circuit Saint Germain du Teil - La Canourgue – Banassac – Saint Saturnin – Le Massegros Causses Gorges – la Tieule

**Le vendredi matin (pour aller à Mende) :**

5 - Une tournée avec un circuit La Canourgue – Banassac – Chanac – Les Salelles– Esclanèdes - Cultures

Par ailleurs, la Région nous a indiqué que des points restent à préciser pour permettre de continuer à travailler sur ce nouveau règlement TAD. Pour les différents circuits, Il faut décider si l'offre prévue est de forme ligne virtuelle (c'est-à-dire avec un circuit défini avec des arrêts et des horaires connus) ou de forme zonal avec une prise en charge au domicile ou sur des points d'arrêts fixes.

Il faut également définir l'ensemble des arrêts de destination. Il peut y en avoir plusieurs : par exemple, le marché, la zone commerciale, la maison médicale... mais il faudra donner la géolocalisation de ces points pour que la centrale de réservation puisse les intégrer dans son logiciel.

Enfin, pour un TAD de type zonal il faut définir les horaires d'arrivée à destination et les horaires de retour. Habituellement le temps sur place laissé aux usagers est au minimum de 2h mais peut être différent, et c'est à la collectivité de fixer ce temps pour qu'il convienne à un maximum d'activités.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**REGRETTE** l'évolution de la politique de la Région en matière de transports, car elle ne tient pas compte des besoins spécifiques et des contraintes en milieu rural. Le Service TAD en milieu rural ne peut pas être calqué sur les transports en commun urbains.

**RAPPELLE** que c'est la Région qui a demandé que l'on supprime les conditions d'inscription antérieurement mises en place par la Communauté de Communes (usagers habitant à l'année uniquement, répondant à certains critères de revenus et ayant des difficultés pour se déplacer) alors que cette ouverture (qui n'était peut-être pas nécessaire) a entraîné une augmentation des coûts du service.

**DEMANDE** que l'esprit initial du TAD soit sauvegardé car il répond à un besoin vital pour notre territoire (notamment le porte à porte concernant les personnes âgées pour les rendez-vous médicaux).

**APPROUVE la création des 5 circuits** proposés ci-dessus pour la mise en place du nouveau TAD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de type zonal avec prise en charge au domicile des usagers jusqu'aux places du marché et vers les zones commerciales définies,

**Et APPROUVE le maintien du service tel qu'il fonctionne actuellement pour les rendez-vous médicaux, car c'est un service indispensable et essentiel pour notre territoire.**

**DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président ou à Monsieur le Vice-Président pour signer toutes les pièces de cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 12 avril 2023,  
Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL